

NATIONS UNIES

# Assemblée générale

CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

Cinquième Commission  
47e séance  
tenue le  
9 mars 1998  
à 10 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 47e SÉANCE

Président : M. Chowdhury

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ORGANISATION DES TRAVAUX

QUESTIONS DIVERSES

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS,  
ET RAPPORTS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT  
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/52/SR.47  
18 mars 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

98-80254 (F)



/...

La séance est ouverte à 10 h 15.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/52/40 et A/C.5/52/41; A/C.5/52/L.22/Rev.1)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention de la Commission sur le document A/C.5/52/L.22/Rev.1, qui contient le programme de travail révisé proposé par le Bureau et des renseignements sur l'état d'avancement de la documentation. L'additif au rapport du Secrétaire général sur les bureaux du Palais Wilson et le rapport du Secrétaire général sur la relation entre les activités permanentes du budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve paraîtront très prochainement.
2. L'attention de la Commission est aussi appelée sur le document A/C.5/52/40, qui contient le texte d'une lettre adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président par intérim du Groupe des 77 et de la Chine, demandant que les préoccupations de ce Groupe concernant l'état d'avancement de la documentation soient portées à l'attention du Secrétaire général. En sa qualité de Président de la Cinquième Commission, le Président a ultérieurement adressé au Secrétaire général une lettre sur cette question.
3. Comme la Commission envisage d'entreprendre un examen de ses méthodes de travail, il sera possible d'étudier à fond les questions soulevées dans la lettre du Groupe des 77 et de la Chine et les autres préoccupations des États Membres en vue d'accroître l'efficacité et la productivité de la Commission. La question de la présentation tardive des documents est très préoccupante tant pour le Président de l'Assemblée générale que pour le Secrétaire général, qui ont déjà pris des mesures au sein du Secrétariat en vue d'améliorer la situation. Le Président compte que la Commission pourra consacrer suffisamment de temps lors de ses consultations officielles à l'élaboration d'un mécanisme permettant au Secrétariat de respecter la règle des six semaines pour la présentation des documents, prescrite par l'Assemblée générale.

QUESTIONS DIVERSES

4. Le PRÉSIDENT dit qu'au titre du point 114 de l'ordre du jour, «Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies», la Commission a décidé de renvoyer l'examen de la question du renforcement des mécanismes de contrôle externe à la reprise de la cinquante-deuxième session et de laisser à son Bureau le soin de choisir le moment qui conviendra pour cet examen.
5. Toujours en ce qui concerne le point 114, le Président appelle l'attention de la Commission sur le rapport du Secrétaire général sur un projet de Code de conduite (A/52/488). Par sa résolution 52/12 B, l'Assemblée générale a noté que le Secrétaire général lui avait soumis le projet de Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies et était convenue de l'examiner dans les meilleurs délais.
6. En conséquence, la Cinquième Commission est priée d'examiner le rapport présenté au titre du point 114 de l'ordre du jour le plus rapidement possible. Toutefois, le Bureau estime qu'il convient de l'examiner aussi au titre du point 157 de l'ordre du jour, «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions», l'Assemblée générale ayant pris des mesures à ce

/...

propos. La Commission sera invitée à décider de la procédure qu'elle souhaitera suivre.

7. L'attention de la Commission est également appelée sur une question relevant du point 116 de l'ordre du jour, «Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999», concernant les dispositions administratives intéressant le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

8. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation que les arrangements conclus par le Secrétaire général avec le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans un échange de correspondance de septembre 1995 ne lui ont pas encore été communiqués et, à cet égard, considère que l'accord conclu entre les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et de l'ancien GATT reste en vigueur jusqu'à ce qu'elle examine l'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'OMC.

9. À cet égard, le statut juridique du Centre du commerce international (CCI) vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et du GATT a été réexaminé en 1973 et en 1974 et de nouvelles dispositions administratives et financières ont été approuvées par les Parties contractantes à l'Accord général et par l'Assemblée générale. L'accord dispose que le Centre appliquera le Statut et le Règlement du personnel ainsi que le Règlement financier et les Règles de gestion financière de l'ONU et utilisera autant que possible les services d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève dans un souci d'économie et d'efficacité. Ses comptes seront certifiés par le Contrôleur de l'ONU, vérifiés par les vérificateurs externes de l'ONU et présentés à l'Assemblée générale et au Conseil du GATT. Depuis lors, le CCI a joui d'une grande autonomie en matière administrative grâce à une délégation de compétences du Secrétaire général au Directeur exécutif du Centre.

10. À la suite de la création de l'OMC, son Conseil général a demandé à son secrétariat de négocier avec le Secrétariat de l'ONU de nouvelles dispositions budgétaires concernant le CCI. En septembre 1995, le Secrétaire général et le Directeur général de l'OMC, par un échange de lettres sur la relation entre les deux organisations, sont convenus de recommander aux organes intergouvernementaux compétents que les dispositions actuelles régissant le statut du CCI en tant qu'organe conjoint soient confirmées et reconduites sous réserve d'une révision des dispositions budgétaires.

11. Le Secrétariat a ensuite présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session un rapport (A/C.5/52/25) sur les dispositions administratives révisées envisageables pour le CCI. Ce rapport n'a pas encore été examiné par le Comité consultatif et la Cinquième Commission. Sur la base des propositions, le Secrétariat a publié le projet de budget-programme du CCI pour l'exercice 1998-1999 (A/52/6/Rev.1/Add.1); toutefois, l'OMC estime que les propositions avancées par le Secrétariat dans le document A/C.5/52/25 ne répondent pas pleinement à ses préoccupations.

12. Le Bureau de la Cinquième Commission a ultérieurement rencontré le Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC et a décidé que la question des dispositions administratives intéressant le CCI serait portée à l'attention de la Cinquième Commission pour examen durant la première partie de

/...

la reprise de la cinquante-deuxième session. La Commission sera en conséquence invitée à décider si elle souhaite examiner la question.

13. M. ATIYANTO (Indonésie), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les questions du personnel fourni à titre gracieux, du plan des conférences, de l'utilisation de consultants, de la réforme des achats, des pratiques de sous-traitance, de la gestion des ressources humaines, du projet de Code de conduite et des rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être examinées à la première partie de la reprise de la session en même temps que les autres questions sur lesquelles des rapports n'ont pas encore été publiés. Il est regrettable que les rapports concernant de nombreuses questions importantes ne soient parus que très tard ou n'aient pas été publiés du tout.

14. Bien que plusieurs résolutions de l'Assemblée générale demandent expressément que le Secrétariat publie les documents six semaines avant leur examen, les retards sont devenus un problème chronique. Ces retards ont un effet négatif sur l'accomplissement des activités prescrites et sur les travaux de la Cinquième Commission. En particulier, le retard de la publication des rapports sur le personnel fourni à titre gracieux, sur le plan des conférences et sur les consultants a entravé le travail du Comité et eu des effets négatifs sur son processus de prise de décisions. Le Secrétariat doit respecter les délais et expliquer pourquoi ces documents ont été publiés tardivement.

15. Le Groupe souhaite proposer que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur tous les aspects de son audit spécial actualisé du projet de Système intégré de gestion (A/52/755) soit examiné au titre du point 116 l'ordre du jour car la Commission examinerait alors en même temps deux autres rapports sur le Système intégré de gestion. En outre, le projet de Code de conduite est une question administrative liée à la gestion des ressources humaines et devrait donc être examiné par la Cinquième Commission. Il serait peut-être souhaitable d'entendre les vues des organismes intergouvernementaux et des organes d'experts compétents en la matière.

16. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) dit que, pour ce qui est de l'accord et de l'échange de lettres entre l'ONU et l'OMC, le Comité consultatif estime que, jusqu'à ce que l'Assemblée générale prenne position sur l'échange de lettres, l'accord de 1974 reste en vigueur. Le Secrétaire général a établi un rapport sur d'éventuelles dispositions administratives révisées que le Comité consultatif n'a pas encore en l'occasion d'examiner.

17. Lors de son entretien avec le Président du Comité du budget, des finances et de l'administration de l'OMC, M. Mselle a donné l'assurance que le Comité consultatif et la Cinquième Commission sont tous deux attachés au bon fonctionnement du CCI. La Cinquième Commission étudiera le rapport du Secrétaire général très attentivement et, lors de sa prochaine visite à Genève, le Président du Comité consultatif espère rencontrer le Bureau de l'OMC pour pouvoir lui faire connaître les vues du Comité consultatif. Le Comité consultatif présentera ses recommandations à la Cinquième Commission plus tard dans l'année.

18. M. JESENSKY (Slovaquie) demande des conseils au Bureau en ce qui concerne la candidature de la Slovaquie qui souhaite être incluse dans l'actuel barème des contributions aux opérations de maintien de la paix.
19. M. THORNE (Royaume-Uni), intervenant au nom de l'Union européenne, déclare que l'Union souscrit au programme de travail proposé, partage les préoccupations formulées par le Groupe des 77 et la Chine au sujet de la présentation tardive de la documentation et prend note de la préoccupation du représentant de la Slovaquie au sujet de la nécessité d'inclure ce pays dans le barème des contributions aux opérations de maintien de la paix.
20. M. MENKVELD (Pays-Bas) dit que la Commission devrait traiter avec diligence la question de l'inclusion de la Slovaquie dans le barème des contributions aux opérations de maintien de la paix; le Bureau devrait fournir les conseils appropriés.
21. M. SIAL (Pakistan) dit que sa délégation déplore que le Secrétariat n'ait pas répondu aux souhaits de l'Assemblée générale en ce qui concerne la présentation des documents dans les délais. L'attitude du Secrétariat témoigne d'un manque de respect pour l'Assemblée générale et entrave sérieusement les travaux de la Cinquième Commission et du Comité consultatif. La délégation pakistanaise est particulièrement préoccupée par le retard intervenu dans la publication des rapports sur le personnel fourni à titre gracieux et sur le recours aux consultants. Il convient que le Secrétariat fournisse une explication écrite des motifs du retard et indique ce que le Secrétaire général fait pour remédier à ce problème.
22. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Système intégré de gestion sera examiné au titre du point 116 de l'ordre du jour et le projet de Code de conduite au titre du point 153, concernant la gestion des ressources humaines.
23. Le PRÉSIDENT rappelle à la Commission qu'il a adressé au Secrétaire général une lettre sur la question de la présentation tardive de la documentation.
24. M. SAHA (Inde) a souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Sa délégation pense elle aussi que le projet de Code de conduite devrait être examiné au titre du point 153 de l'ordre du jour et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Système intégré de gestion au titre du point 116. Pour ce qui est de la présentation tardive des documents, il faudrait que le Secrétariat indique s'il s'agit uniquement d'un problème de manque de ressources humaines et financières. Si le problème est dû à d'autres causes, il convient de faire un exposé oral.
25. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que sa délégation souscrit à tous les points formulés dans la déclaration faite par la délégation de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il pense lui aussi que le Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies doit être examiné au point 153 de l'ordre du jour, relatif à la gestion des ressources humaines, ainsi que dans le contexte de la réforme de l'ONU. Il existait certes une base juridique pour le Code, mais son application pratique est une question administrative liée à la gestion du travail du personnel de l'ONU. Comme l'a relevé la délégation indonésienne, il est arrivé que le Secrétariat ne tienne aucun compte des

résolutions de l'Assemblée générale, notamment de la résolution sur le plan des conférences, en vertu de laquelle l'Aïd al-Fitr et l'Aïd al-Adha devaient être inscrits sur la liste des jours fériés officiels de l'Organisation alors qu'en fait un seul de ces deux jours fériés a été respecté.

26. M. DARWISH (Égypte) s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine, en particulier pour ce qui est du fait que le Secrétariat ne respecte pas la règle des six semaines pour la présentation de la documentation. Il pense lui aussi que le rapport sur le projet de Code de conduite (A/52/488) doit être examiné au titre du point 153 de l'ordre du jour et que le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Système intégré de gestion doit être examiné au titre du point 116.

27. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que sa délégation souscrit à la déclaration faite par l'Indonésie au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est regrettable que malgré les résolutions de l'Assemblée générale réaffirmant la nécessité de respecter la règle des six semaines, des rapports soient parus avec retard et le Secrétariat doit être invité à s'expliquer.

28. La représentante est particulièrement préoccupée par le fait que le rapport du Secrétaire général sur la modernisation des salles de conférence et des cabines d'interprète n'a pas encore été présenté et espère qu'il pourra être mis à la disposition des délégations durant la première partie de la reprise de la session. Elle se demande pourquoi le rapport du Secrétaire général sur les incidences des projets pilotes sur les pratiques et procédures budgétaires ainsi que sur le Règlement financier et les Règles de gestion financière n'est pas encore disponible et propose qu'aucune modification ne soit apportée aux pratiques budgétaires et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière tant que le Secrétariat n'aura pas rendu compte de l'avancement du rapport.

29. Elle demande en outre au Secrétariat de confirmer que, tant que l'Assemblée n'aura pas examiné le rapport du Secrétaire général sur la question des liens entre les modalités de financement des activités durables prévues dans le budget-programme et l'utilisation du fonds de réserve, aucun crédit en rapport direct avec des activités non durables ne soit engagé. Elle se demande pourquoi le rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (A/51/432), qui n'a pas encore été adopté par l'Assemblée générale, n'a pas été inscrit au titre du point 114 de l'ordre du jour. Sa délégation soutient la proposition selon laquelle il conviendrait d'examiner au titre du point 116 de l'ordre du jour le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Système intégré de gestion et au titre du point 153 le rapport du Secrétaire général sur le projet de Code de conduite.

30. Enfin, pour ce qui est des postes approuvés par la résolution 52/220, elle relève que, en vertu de la résolution 50/214 de l'Assemblée générale, le Secrétariat a laissé des postes vacants à titre de mesure d'économie. Elle demande qu'on établisse un document de séance contenant des renseignements sur la situation de ces postes et la date à laquelle ils seront pourvus.

31. M. HALBWACHS (Contrôleur) rappelle que la reprise de la session a été décidée en réponse à une modification du calendrier des opérations de maintien de la paix. La plupart, voire la totalité, des rapports demandés seront en fait

/...

disponibles pour examen par le Comité consultatif à sa réunion de mai. Le Bureau du Contrôleur a été invité à établir plus de 60 rapports pour la fin d'avril 1998 et espère réussir à le faire. Toutefois, comme la Commission a achevé ses travaux le 21 décembre 1997 et les a repris le 9 mars 1998, ces rapports auraient dû être présentés avant le 20 janvier pour respecter la règle des six semaines. Les fonctionnaires du Bureau du Contrôleur ne sont pas des robots et ont besoin de vacances. Le Contrôleur suggère que la Commission révisé ses méthodes de travail.

32. Le PRÉSIDENT dit que le Contrôleur a présenté un argument valable, mais que la Commission doit savoir exactement où en est sa documentation et que le Secrétariat aurait dû l'informer s'il était impossible de préparer dans les délais les documents que la Commission avait l'intention d'examiner. Il a demandé au Secrétariat de la Commission d'inviter les fonctionnaires compétents du Secrétariat à informer la Commission avant la fin de la séance de l'état d'avancement de ces rapports de façon qu'elle puisse ajuster son programme de travail en conséquence.

33. M. SIAL (Pakistan) dit qu'il reconnaît les difficultés que le Secrétariat peut parfois rencontrer pour présenter les documents à temps, mais que le problème est chronique et que certains rapports sont en attente depuis des années. Il s'agit d'un problème à l'échelle du système et les contraintes de temps ne peuvent pas excuser l'incapacité de répondre aux demandes de l'Assemblée générale. Cette situation entrave les travaux de la Commission et appelle une solution.

34. Le PRÉSIDENT dit que l'aspect chronique du problème sera examiné durant l'examen des méthodes de travail de la Commission et demande aux délégations de se concentrer sur les documents nécessaires pour la session en cours.

35. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que le Contrôleur a donné une réponse très concise. Il réaffirme que selon sa délégation, le Code de conduite devrait être examiné dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à la gestion des ressources humaines. Il est vrai, comme l'a dit le Contrôleur, que la reprise de la session de l'Assemblée générale a été décidée pour permettre l'examen du financement des opérations de maintien de la paix, mais cela ne signifie pas que d'autres questions ne peuvent pas être examinées. Le représentant rappelle qu'il est indispensable que deux rapports, traitant respectivement de la Force d'observation du désengagement et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, soient présentés en mars conformément à la règle des six semaines.

36. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que le Contrôleur n'a pas répondu complètement aux questions du Président concernant l'avancement de la documentation de la Commission. Certains des rapports en retard concernent des questions examinées périodiquement et que le Secrétariat aurait donc dû prévoir. Elle demande au Secrétariat de répondre à la question de façon plus détaillée.

37. M. HANSON (Canada) dit que les membres de la Commission devraient se souvenir que, comme eux-mêmes, le personnel du Secrétariat a besoin de repos à la fin de l'Assemblée générale; les délégations doivent être réalistes lorsqu'elles demandent des rapports qui doivent être établis entre la fin de

décembre et le début de mars. La Commission devrait peut-être envisager à l'avenir de tenir plus tard la reprise de sa session.

38. M. ATIYANTO (Indonésie) dit que, comme l'a suggéré le Président, il serait peut-être utile que la Commission demande aux fonctionnaires compétents du Secrétariat d'expliquer pourquoi les rapports dont l'examen était prévu durant la première partie de la reprise de la session sont en retard.

39. M. AHOUNOU (Côte d'Ivoire) dit que les États Membres ne s'attendent pas à ce que le Secrétariat travaille sans relâche; la Commission et le Secrétariat devraient se consulter sur la date des reprises de session afin d'éviter les conflits de programmation, qui sont particulièrement regrettables vu les difficultés budgétaires actuelles. Les retards dans la parution des documents sont devenus un problème chronique et M. Ahounou se demande s'ils révèlent une stratégie du Secrétariat consistant à refuser à se conformer aux demandes des États Membres. Ce problème devrait être examiné lors de la première partie de la reprise de la session.

40. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que sur les 54 documents mentionnés dans l'organisation révisée des travaux de la Commission (A/C.5/52/L.22/Rev.1), il n'y en a que sept pour lesquels aucune date de parution n'a été fixée. Par conséquent, pour l'essentiel, le Secrétariat a répondu aux demandes de documentation de la Commission.

41. L'additif du rapport du Secrétaire général sur le projet de Code de conduite de l'Organisation des Nations Unies et le rapport du Secrétaire général contenant le rapport trimestriel sur l'acceptation de personnel fourni à titre gracieux du type II sont terminés et paraîtront bientôt. Le rapport du Secrétaire général sur l'incidence des projets pilotes est en préparation et sera bientôt terminé. Le rapport du Secrétaire général sur les modalités et les procédures d'utilisation du Compte pour le développement sera développé et portera non seulement sur les modalités et procédures mais aussi sur la nature des projets qui devront être financés par ce Compte; il sera achevé dans trois à quatre semaines. Le rapport du Secrétaire général sur les mesures à prendre en vue de l'affectation de toutes les ressources nécessaires à la modernisation des salles de conférence et des cabines d'interprète, qui a été demandé à la fin de décembre, n'est pas encore terminé car des consultations avec le Service de gestion des bâtiments et d'autres fonctionnaires concernant la faisabilité des modifications envisagées sont nécessaires. Le rapport du Secrétaire général sur les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) ne pourra pas être rédigé avant que la CNUCED ait examiné la question au printemps. Le Secrétariat n'a pas encore eu le temps de commencer à établir le rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à faciliter l'examen, par la Cinquième Commission et le Comité du programme et de la coordination, des parties du plan à moyen terme qui les concernent. M. Halbwachs ne connaît pas l'état d'avancement du rapport du Secrétaire général sur les mesures appropriées prises à l'encontre du personnel ayant commis des fautes professionnelles, mais il s'informerera et rendra compte au Comité.

42. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) remercie le Contrôleur des renseignements additionnels qu'il a fournis au sujet de la rénovation des salles

/...

de conférence et demande que les motifs du retard soient mentionnés dans le rapport sur cette question.

43. M. SIAL (Pakistan) se félicite du fait que le rapport du Secrétaire général contenant le rapport trimestriel sur l'acceptation de personnel fourni à titre gracieux du type II sera bientôt présenté et demande au Président de l'inscrire au programme de travail de la première partie de la reprise de la session, pour que la Commission puisse examiner certaines fonctions essentielles du Département des opérations de maintien de la paix en vue de la deuxième partie de la reprise de la session. Il importe de faire une distinction entre les rapports qui n'ont pas été établis faute de temps et en raison des vacances et ceux qui sont en retard depuis longtemps. Le problème que posent ces derniers devra être sérieusement examiné.

44. Mme SILOT BRAVO (Cuba) dit que la modernisation des salles de conférence et des cabines d'interprète n'est pas une question difficile. Elle demande au Secrétariat de résumer les résultats des récentes négociations et de fournir des éclaircissements supplémentaires sur cette question.

45. Le PRÉSIDENT fait observer qu'il a demandé des renseignements au sujet de l'état d'avancement de tous les documents en retard aux fonctionnaires compétents du Secrétariat.

46. Le Bureau consultera les délégations afin de déterminer quand la Commission devrait examiner la question du renforcement des mécanismes de contrôle externe.

47. M. SIAL (Pakistan), intervenant en sa qualité de coordonnateur de la question mentionnée, indique qu'il poursuit ses consultations avec d'autres délégations afin de déterminer s'il sera possible de faire des progrès au sujet de cette question durant la première partie de la reprise de la session.

48. Le PRÉSIDENT dit que la Commission va donc différer sa décision sur cette question. À propos du projet de Code de conduite de l'Organisation des Nations Unies, le rapport du Secrétaire général (A/52/488) a été publié au titre du point 114 de l'ordre du jour. Toutefois, le Bureau estime que cette question devrait aussi être examinée dans le contexte du point 157 et un certain nombre de délégations ont fait observer qu'elle se rapportait aussi au point 153. Le Président suggère donc que la question soit examinée au titre de ces trois points.

49. Le Bureau recommandera une décision au sujet de la proposition faite par le représentant de la Slovaquie. En outre, le Président croit comprendre que la Commission souhaite demander au Secrétariat d'établir un document de séance sur l'état des postes, comme l'a indiqué la délégation cubaine, et préfère examiner le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Système intégré de gestion au titre du point 116 de l'ordre du jour.

50. Il en est ainsi décidé.

51. Mme DAES (Grèce) s'associe aux observations faites par la délégation du Royaume-Uni, au nom de l'Union européenne, au sujet du programme de travail. Elle demande si la deuxième partie de la reprise de la session se tiendra du 4

au 22 mai 1998, comme il est indiqué dans le document A/C.5/52/L.22/Rev.1, ou du 11 au 29 mai, comme l'a envisagé le Bureau.

52. Le PRÉSIDENT dit que la décision sera prise plus tard, car elle dépendra du progrès des travaux de la Commission.

53. M. SIAL (Pakistan) dit que la question du personnel fourni à titre gracieux devrait être examinée durant la première partie de la reprise de la session, puisque le rapport correspondant est déjà paru.

54. Le PRÉSIDENT dit qu'il faudra d'abord déterminer où en est le rapport pertinent du Comité consultatif. La Commission peut décider d'examiner la question durant la première partie de la reprise de la session, sous réserve que le rapport du Comité consultatif soit disponible.

55. Il en est ainsi décidé.

56. Le PRÉSIDENT suggère que la Commission décide d'adopter le programme de travail présenté dans le document A/C.5/52/L.22/Rev.1, étant entendu que le Bureau examinera l'avancement des travaux et fera les ajustements nécessaires; d'examiner la question des dispositions administratives concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC durant la deuxième partie de la reprise de la session, et d'examiner le rapport sur le projet de Code de conduite de l'Organisation des Nations Unies au titre des points 114, 153 et 157 de l'ordre du jour.

57. Il en est ainsi décidé.

58. Mme SILOT BRAVO (Cuba) demande qu'on lui confirme que les dispositions de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale relatives aux projets pilotes et à l'utilisation du fonds de réserve seraient mises en oeuvre en attendant la réponse du Secrétariat et que la question du respect des privilèges et immunités des fonctionnaires des Nations Unies, qui doit être examinée tous les deux ans, sera renvoyée à la prochaine session de l'Assemblée.

59. Le PRÉSIDENT dit que le Bureau examinera la question et recommandera une décision pour adoption par la Commission.

60. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) s'associe aux observations faites par la délégation indonésienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il est préoccupé par le problème de l'efficacité de l'Organisation, puisque la Cinquième Commission vient de passer deux heures à discuter de l'organisation des travaux de la première partie de la reprise de la session et que les réponses du Contrôleur ont montré que la plupart des rapports demandés n'ont pas été produits à temps, probablement en raison du manque de personnel. Les gains d'efficacité ne doivent pas affecter la qualité du travail ni l'exécution des programmes prescrits. Si l'efficacité ne peut être obtenue qu'au détriment de la qualité des résultats, la Cinquième Commission devrait envisager de modifier la date de la reprise de sa session. Le représentant de l'Ouganda ne comprend pas très bien pourquoi certains rapports sont présentés rapidement alors que d'autres tardent à paraître malgré des demandes répétées. Tous les rapports devraient être placés sur un pied d'égalité.

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS  
ET RAPPORTS DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/52/727, A/52/753  
et A/52/755)

61. M. NATH (Président du Comité des opérations de vérification des comptes) présente le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur son audit spécial actualisé du projet de Système intégré de gestion (A/52/755). Il récapitule les principales conclusions du Comité qui apparaissent dans le résumé du document en question. Le projet de Système intégré de gestion s'est caractérisé par une forte hausse du coût estimatif (qui est passé de 28 à 76 millions de dollars) et par d'importants retards, notamment pour ce qui est de la production des états financiers. Le Comité est d'avis que le Secrétariat devrait établir un plan d'ensemble pour résoudre tous les problèmes prioritaires liés aux demandes d'amélioration du système et aux questions connexes. Le Secrétariat a établi une liste de 732 points prioritaires.

62. Les propositions du Comité visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations que l'Assemblée générale a approuvées figurent dans le document A/52/753. Le Comité propose que les organismes et programmes des Nations Unies incluent dans leurs rapports à l'Assemblée des calendriers d'application de ses recommandations; que les administrateurs de la mise en oeuvre des recommandations soient identifiés; que des mécanismes tels que des comités spéciaux soient créés pour renforcer le contrôle de la mise en oeuvre des recommandations d'audit; et que tous les rapports sur la suite donnée aux recommandations d'audit soient présentés à l'Assemblée générale chaque année.

63. Le paragraphe 3 du document A/52/727 contient une proposition de modification du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies. Cette modification permettrait aux auditeurs externes de formuler leurs opinions en des termes plus conformes aux meilleures pratiques actuelles. Toutefois, elle ne changerait rien à la portée ou à la profondeur de la vérification externe des comptes de l'Organisation des Nations Unies.

64. M. THORNE (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne et de pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), dit que l'Union européenne souscrit au rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies (A/52/727). En outre, elle se félicite de la note du Secrétaire général transmettant à l'Assemblée les propositions du Comité des commissaires aux comptes visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations approuvées par l'Assemblée (A/52/753).

65. L'Union européenne peut comprendre la proposition du Comité des commissaires aux comptes de mentionner le titre ou le poste des fonctionnaires à tenir responsables de la mise en oeuvre des recommandations du Comité, mais elle craint qu'en désignant des fonctionnaires se trouvant à un grade relativement peu élevé, on les expose à des critiques publiques sans avoir recours au préalable aux procédures de gestion et aux procédures disciplinaires établies. Elle suggère donc que cette recommandation soit limitée aux responsables de programme.

/...

66. L'Union européenne souscrit de façon générale à la proposition de créer un comité spécial ou un organe central chargé de contrôler la suite donnée aux recommandations du Comité. Toutefois, avant d'accepter qu'on ajoute un rang supplémentaire à l'organigramme, l'Union européenne souhaite avoir l'assurance qu'un mandat clair et approprié soit défini afin d'éviter tout double emploi avec des fonctions existantes. À son avis, la responsabilité organique première en matière de suite donnée aux recommandations d'audit doit continuer d'incomber au chef de département.

67. Enfin, l'Union européenne est d'accord avec la proposition d'établir sur une base annuelle le cycle de présentation de tous les rapports sur la suite donnée aux recommandations afin d'en améliorer la mise en oeuvre. Cette modification pourrait certes accroître la charge de travail du Secrétariat et de la Cinquième Commission, mais elle est justifiée par la nécessité de satisfaire aux critères les plus rigoureux en matière d'administration financière et de probité au sein de l'Organisation.

68. M. SAHA (Inde) dit que, compte tenu des dépassements de coûts, il serait prudent que le Secrétariat suive la mise en oeuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives au Système intégré de gestion. Il convient d'éviter de modifier les dates prévues pour l'achèvement des différentes étapes du projet et d'accroître l'efficacité, au besoin, en tenant responsables les chefs de programme associés au projet.

69. M. MOKTEFI (Algérie) dit que sa délégation est particulièrement satisfaite par la qualité du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur son audit spécial actualisé du projet de Système intégré de gestion (A/52/755).

70. M. ODAGA-JALOMAYO (Ouganda) demande que l'exposé oral du représentant du Comité des commissaires aux comptes soit mis à la disposition des membres de la Commission par écrit.

71. M. REPASCH (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie la proposition du Comité des commissaires aux comptes de modifier le mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies, qui constitue une amélioration technique utile. De façon générale, sa délégation n'a aucune objection à faire aux propositions du Comité visant à améliorer la suite donnée à ses recommandations adoptées par l'Assemblée. Toutefois, il se demande si les propositions ont été examinées par le Comité consultatif et si des observations ont été faites.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)  
(A/51/804; A/52/7/Add.3, A/52/338, A/52/534 et Corr.1 et A/52/813)

72. M. CONNOR (Secrétaire général adjoint à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur la réforme des achats publié sous la cote A/52/534 et Corr.1, dit que, depuis la parution de ce rapport en octobre 1997, l'élimination progressive des cinq fonctionnaires fournis à titre gracieux à la Division des achats a commencé en décembre 1997. Les trois personnes restantes doivent quitter la Division avant la fin de juillet 1998. Pour ce qui est des vacances, trois postes d'administrateur ont déjà été pourvus et le Comité des nominations et des promotions examine les candidats à un quatrième poste. Un poste

/...

d'administrateur supplémentaire est récemment devenu vacant par suite du programme de retraite anticipée.

73. La formation des responsables des achats reste une priorité pour la Division et, pour compléter la formation interne qui est fournie, un certain nombre de responsables ont récemment assisté à six séminaires, conférences et expositions à l'étranger sur les achats, afin d'améliorer leur connaissance des produits et des fournisseurs existants sur le marché international. Quatre autres séminaires doivent avoir lieu d'ici juin 1998. Le manuel des achats est en cours de révision et sera publié plus tard dans le mois.

74. On a entrepris d'élargir la liste des fournisseurs à une zone géographique plus large et toutes les missions permanentes et missions d'observation auprès de l'ONU ont été invitées à aider à diffuser des informations sur le processus d'enregistrement des fournisseurs. En outre, plusieurs États Membres mettent à la disposition de l'Organisation leurs répertoires des fournisseurs. Par ailleurs, la nouvelle Division des achats fournit des informations générales et des formulaires de candidature aux fournisseurs sur l'Internet et mettra prochainement à la disposition des intéressés des directives sur les soumissions et des renseignements sur les contrats par le même moyen. Néanmoins, malgré ces efforts, les progrès restent lents et on envisage de faire de la publicité dans un certain nombre de quotidiens et de périodiques internationaux dans l'intention d'atteindre les fournisseurs d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, du Moyen-Orient et des pays en transition.

75. La sous-traitance dans le contexte du processus de réforme en cours n'est qu'une des options envisageables pour améliorer l'efficacité et la rentabilité de l'Organisation. La politique de sous-traitance doit préserver une maîtrise générale des activités essentielles pour la mission spécifique de l'Organisation et il importe d'assurer un bon contrôle des coûts. Il faut aussi veiller à ce que la sous-traitance n'ait pas d'impact négatif sur le personnel de l'Organisation.

76. Depuis 1996, la Division des achats a donné suite à plus de 80 rapports du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne sur divers aspects des achats et a déjà mis en oeuvre un certain nombre de leurs recommandations. D'autres recommandations sont toujours à l'examen. La Division réorganisée est chargée d'acheter un large éventail d'équipement, de fournitures et de services, ce qui nécessite souvent des transactions complexes sur le plan juridique et opérationnel. Il s'agit d'un processus très délicat qui exige une responsabilité et une transparence absolues. Le regroupement dans la Division des fonctions du Service des marchés et des achats de l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement a sensiblement accru sa charge de travail et le Secrétaire général pense donc que la Division devrait au moins être dirigée par un fonctionnaire de rang D-2.

77. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le quatrième rapport du Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires relatif à la réforme des achats (A/52/7/Add.3), dit que le Comité consultatif présentera des observations sur les progrès réalisés dans la réforme des achats dans le cadre des futurs rapports au Secrétaire général et au Comité des commissaires aux

/...

comptes. Il se félicite des renseignements additionnels qui ont été communiqués par le Secrétaire général adjoint à la gestion.

78. Pour ce qui est de la proposition du Secrétaire général de reclasser un poste D-1 à D-2, le Comité consultatif n'a pas reçu suffisamment d'informations supplémentaires et de justifications pour appuyer cette demande et n'est donc pas en mesure de recommander que le reclassement soit accepté.

79. M. PASCHKE (Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen de la mise en oeuvre de la réforme des achats (A/52/813), dit que des progrès considérables ont été faits depuis que le Groupe d'experts de haut niveau en matière d'achats a présenté pour la première fois ses conclusions en décembre 1994. La Division des achats a été réorganisée, le personnel responsable des achats a été formé, la délégation de pouvoirs en matière d'achats a été ajustée et les principes directeurs pour les achats seront bientôt arrêtés. Nonobstant cette évolution positive, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer encore le processus global d'achat.

80. Les fonctions d'achat au Siège ont été réorganisées en janvier 1996 avec la création de deux sections des achats chargées au total de huit groupes de produits et d'une nouvelle section de services d'appui chargée de fournir des informations de gestion et d'administrer le fichier des fournisseurs. Le Service des marchés et des achats de l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement a été incorporé en février 1998 dans la Division des achats, complétant ainsi cette Division par une troisième Section des achats. Le Bureau des services de contrôle interne se félicite de cette consolidation et de cette rationalisation des fonctions d'achat au Siège.

81. Afin d'assouplir le processus de passation des marchés, le Groupe d'experts a recommandé que l'on accorde aux départements pertinents le pouvoir d'engager des crédits en attendant l'approbation du budget et des mesures ont été prises à cet égard. Selon le Bureau des services de contrôle interne, des procédures d'achat accélérées et l'octroi d'une plus grande autonomie financière sont des questions d'importance capitale, en particulier pour les missions de maintien de la paix. Le Bureau a déjà recommandé que des règles et procédures d'urgence spéciales soient élaborées pour répondre aux besoins opérationnels du Département des affaires humanitaires. Cette recommandation intéresse aussi le Département des opérations de maintien de la paix. En attendant l'élaboration de règles et procédures spéciales, la mise en oeuvre des recommandations figurant dans le rapport du Bureau des services de contrôle interne pourrait aider à abréger les délais et contribuer à accroître la rapidité et l'efficacité des services d'achat.

82. Le Groupe d'experts a indiqué dans son rapport que les compétences et qualifications des cadres et des responsables des achats étaient insuffisantes et a recommandé que l'on définisse les besoins de formation et que l'on assure une formation additionnelle. Une analyse faite par le Bureau des services de contrôle interne a montré que la formation appropriée a été fournie et que la Division des achats, après avoir passé par une période de rotation importante du personnel, est maintenant dotée d'un personnel expérimenté et qualifié pour s'acquitter de ses tâches. Si la situation s'est améliorée au Siège, il subsiste des problèmes sur le terrain. Le Bureau des services de contrôle interne a

/...

examiné l'expérience des responsables des achats opérant dans les bureaux extérieurs et cette analyse a montré que près de 40 % d'entre eux n'avaient aucune expérience préalable en matière d'achat et que seuls 10 % des administrateurs avaient eu une expérience préalable au Siège. Le Bureau encourage donc vivement la Division à mettre au point une politique de rotation des responsables des achats entre le Siège et les bureaux extérieurs.

83. Ayant dans un premier temps recommandé la suppression des comités des marchés locaux, le Groupe d'experts avait ensuite décidé, de concert avec la direction, de conserver ce mécanisme. Le plafond des marchés décidés par les comités locaux a été porté à 200 000 dollars pour les bureaux extérieurs et les missions sur le terrain. Le Bureau des services de contrôle interne se félicite de ce relèvement du plafond, à condition qu'il reflète les besoins effectifs des bureaux et missions en matière de marchés qu'il tienne compte de la capacité de ces derniers de gérer de façon responsable la limite assignée et qu'il soit périodiquement révisé et ajusté au besoin.

84. Le Groupe d'experts a aussi recommandé que le fichier des fournisseurs de la Division des achats soit remanié et qu'on invite les États Membres à encourager les entreprises nationales qualifiées à soumettre leur candidature. Le Bureau des services de contrôle interne relève que les 4 700 fournisseurs figurant sur l'ancien fichier ont été invités à se réinscrire et que 1 250 d'entre eux ont terminé le processus de réinscription. En outre, la Division a demandé à tous les États Membres de distribuer les informations relatives à l'enregistrement aux fournisseurs nationaux compétents afin d'obtenir une meilleure répartition géographique. Néanmoins, le Bureau des services de contrôle interne pense qu'on pourrait encore améliorer la fiabilité du fichier et qu'il conviendrait d'élaborer un système structuré d'évaluation des fournisseurs en coopération avec les départements utilisateurs.

85. Le Secrétaire général adjoint aux Services de contrôle interne demande à la Commission de faire preuve de compréhension en ce qui concerne le retard de la présentation des rapports du Bureau. L'élaboration de certains rapports s'est révélée beaucoup plus complexe et longue que prévu et, même si le Bureau prend très au sérieux les délais établis par les organes délibérants, il doit absolument avoir des consultations suffisantes avec les organes concernés.

86. M. ATIYANTO (Indonésie) demande que la déclaration orale faite par le Secrétaire général adjoint à la gestion soit communiquée par écrit.

La séance est levée à 13 heures.